

Frais de réception et d'accueil

Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Description de l'activité	Date	Nombre de participants prévus	Coût de l'activité ^{1, 2}
Aucun frais de réception et d'accueil pour la période visée.			

¹Le montant n'inclut pas les taxes

²Les sommes déclarées correspondent aux factures comptabilisées durant la période visée